



PROCÈS-VERBAL N°01

Réunion du : À :	Jeudi 23 Décembre 2021 10h00
Présidence :	M. Xavier TORBIERO
Présents :	Mme Béatrice DELESTRADE et MM. Nicolas JOCKEY, Thierry TAMISIER et Jean-Jacques VAYTET
Excusé(s):	Néant
Assiste(nt) à la séance :	Mme Camille TORRENTE, Service Juridique

La Commission de surveillance,

Ayant préalablement désigné son président en la personne de M. Xavier TORBIERO.

Saisie par le Comité de Direction dans son procès-verbal en date du 20 décembre 2021, qui charge la Commission de céans d'organiser de nouvelles élections, conformément à la décision du Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence en date du 16.12.2021, dans les meilleurs délais.

Fixe l'Assemblée Générale Elective pour l'élection du Comité de Direction et l'élection partielle de la délégation de la Ligue aux Assemblées Fédérales, <u>le samedi 26 février 2022 à partir de 10h00</u> au siège de la Ligue.

Conformément aux Statuts de la LMF, les élections seront effectuées par vote électronique, en présence physique des électeurs, sauf si des contraintes légales ou réglementaires liées à la crise sanitaire imposent un vote sans présence physique.

L'appel à candidature sera publié sur le site internet de la Ligue, ce jour, jeudi 23 décembre 2021.

La C.R.S.O.E. fixe également les modalités de la campagne électorale à venir :

- <u>Déroulement de la campagne</u> : La campagne électorale s'ouvre dès l'ouverture de l'appel à candidature et prendra fin le vendredi 25 février 2022 à 18h00.

Au regard de la situation sanitaire, il est demandé aux candidats de respecter strictement les mesures gouvernementales et préfectorales en matière de rassemblements physiques.

- Programme des candidats: chaque candidat pourra faire connaître officiellement son programme aux membres de l'Assemblée Générale au moment de l'envoi de la convocation. Les candidats sont ainsi invités à transmettre à la Commission de Céans un document au format PDF d'une taille maximale de 3 Mo avant le mardi 08 février 2022 à 18h00 à l'adresse courriel suivante « secretariat@mediterranee.fff.fr ». L'utilisation du logo et de tout élément de la charte graphique de la LMF est interdite.
- <u>Présentation orale des candidats</u> : le jour de l'Assemblée élective, chaque candidat disposera d'un temps de parole limité à cinq minutes avant qu'il soit procédé au vote.

La C.R.S.O.E invitera les Candidats tête de liste, dont la liste sera régulière, à une réunion le <u>08 février</u> <u>2022</u> afin d'effectuer un tirage au sort pour définir l'ordre de présentation orale des candidats le jour de l'Assemblée, et présenter les modalités de vote.

Le Président

Me Xavier TORBIERO

